

Optimisme prudent en cette fin d'année



L'année s'achève sur une déclaration plus que positive et résolue, laquelle devrait enfin apporter de l'animation dans la stagnation de la discussion sur le modèle d'ordonnance. En novembre, il a été remis au conseiller fédéral Alain Berset un total réjouissant de 3658 lettres, par le biais desquelles les psychothérapeutes ont fait part de leur mécontentement quant à la situation absurde vécue dans le cadre de l'exercice de leur profession. Un grand merci à tous les membres qui ont participé à cette action épistolaire! La collaboration des trois associations à cette campagne se révèle également positive.

Et nos efforts se poursuivent. Plusieurs dizaines de milliers de signatures ont été récoltées pour la pétition, à travers laquelle il est demandé au Conseil fédéral de supprimer les actuelles entraves à l'accès aux soins pour les personnes souffrant de maladies psychiques. Tout en chacun peut y participer par écrit ou par Internet, pas seulement vous en tant que membre, mais également les membres de votre famille, vos amis et connaissances, etc. – quel que soit votre lieu de résidence ou votre origine. L'article qui suit ou notre site Internet vous fournit des informations supplémentaires à ce sujet.

Après des mois de turbulences liés à l'échéance de la phase transitoire, soit avant l'entrée en vigueur définitive le 31 mars 2018 de la LPsy, la situation à l'ASP s'est apaisée de façon notable au cours du deuxième semestre. De même la longue attente concernant l'accréditation des filières de formation postgrade prend bientôt fin: le DFI devrait rendre sa décision provisoire avant la fin de l'année et la définitive au printemps 2019. Puis débutera la phase de la mise en œuvre des charges imposées aux instituts de formation postgrade sur base des rapports des experts ainsi que des recommandations des autorités d'accréditation et de la PsyCo. En sa qualité d'organisation responsable, l'ASP est tenue d'assumer ses obligations et devra exercer une fonction de contrôle.

Le regard que l'ASP pose sur l'année à venir est prudemment optimiste. Je ne voudrais pas terminer cette année sans vous remercier de votre fidélité et de vos encouragements. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que la profession de psychothérapeute obtienne enfin la reconnaissance qui lui est due depuis longtemps.

Je vous souhaite à tous des fêtes paisibles et lumineuses et un excellent départ dans la nouvelle année.

Cordialement,

Gabi Rüttimann

L'appel de réveil pour la psychothérapie



En Suisse, les psychothérapeutes travaillent dans des conditions indignes. Après l'obtention de leur master en psychologie, ils suivent une formation postgrade d'au moins cinq ans – pour être ensuite employés comme personnel auxiliaire dans des cabinets médicaux. Un groupe académique est ainsi assimilé au personnel technique auxiliaire, bien que sur le plan des qualifications psychothérapeutiques, ils soient égaux au personnel médical déléguant. **En savoir plus...**

Poste à pourvoir à l'office de médiation en Suisse alémanique

Après une bonne année de service, il est nous parvenu la nouvelle que notre médiateur pour la Suisse alémanique, Emilio Schlöpfer, quittera sa fonction au 30 juin 2019, ce dont nous avons pris acte avec regret. Nous lui cherchons désormais un successeur et prions les personnes intéressées de bien vouloir s'adresser au bureau de l'ASP. Le profil demandé est décrit ici: **En savoir plus...**



Adhésions internationales

Notre adhésion aux organisations internationales EAP et IFP revêt une grande importance pour l'ASP pour diverses raisons. Comme la plupart des pays en sont au même point que nous au niveau de la psychothérapie, un échange se révèle précieux. De plus, l'EAP en particulier prend souvent l'initiative d'élaborer des directives, qui sont reprises ou adaptées par des associations nationales qui lui sont affiliées pour les utiliser dans leurs propres pays. **En savoir plus...**



L'adieu à Yvonne Traber



Suite à une grave maladie, Yvonne Traber est décédée le 20 octobre 2018.

Durant de nombreuses années, Yvonne s'est engagée pour la Charte suisse pour la psychothérapie. En tant que déléguée de la «Schweizer Verein für Gestalttherapie und Integrative Therapie» (association suisse pour la Gestalt-thérapie et thérapie intégrative), elle représentait auprès de la Charte, puis après leur intégration auprès de l'ASP, leurs intérêts lors de nos colloques.

Elle s'est également investie au sein de l'ASP dans la commission de la formation continue, où elle s'est, comme dernier acte, consacrée avec succès à une session de formation continue intitulée «fonder – gérer – fermer un cabinet» en collaboration avec Barbara Koller. D'autre part, elle a également toujours défendu la psychothérapie émancipatrice.

Avec Yvonne Traber, nous perdons une personne sensible, douce et affectueuse, mais aussi énergique et autonome. Nous évoquons sa mémoire avec gratitude.

Le comité de l'ASP

Nouveau: offre de Psychotext pour les membres ASP (seulement disponible en allemand)



Stefan Krucker, psychologue et journaliste, crée des sites Internet pour les psychothérapeutes. Il les aide à gérer leurs publicités ou lors de questions administratives concernant l'activité professionnelle. Les membres de l'ASP qui commandent à Stefan Krucker la création de leur site Internet (en version standard ou budget) bénéficieront d'un rabais de 15 pourcents. Vous trouverez davantage d'informations au lien suivant:

<https://www.psychotext.ch/website-erstellen-therapeut/>

Impressum:

Textes: Marianne Roth

Élaboration: Marianne Roth,

Production: Ursula Enggist

Traduction: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.